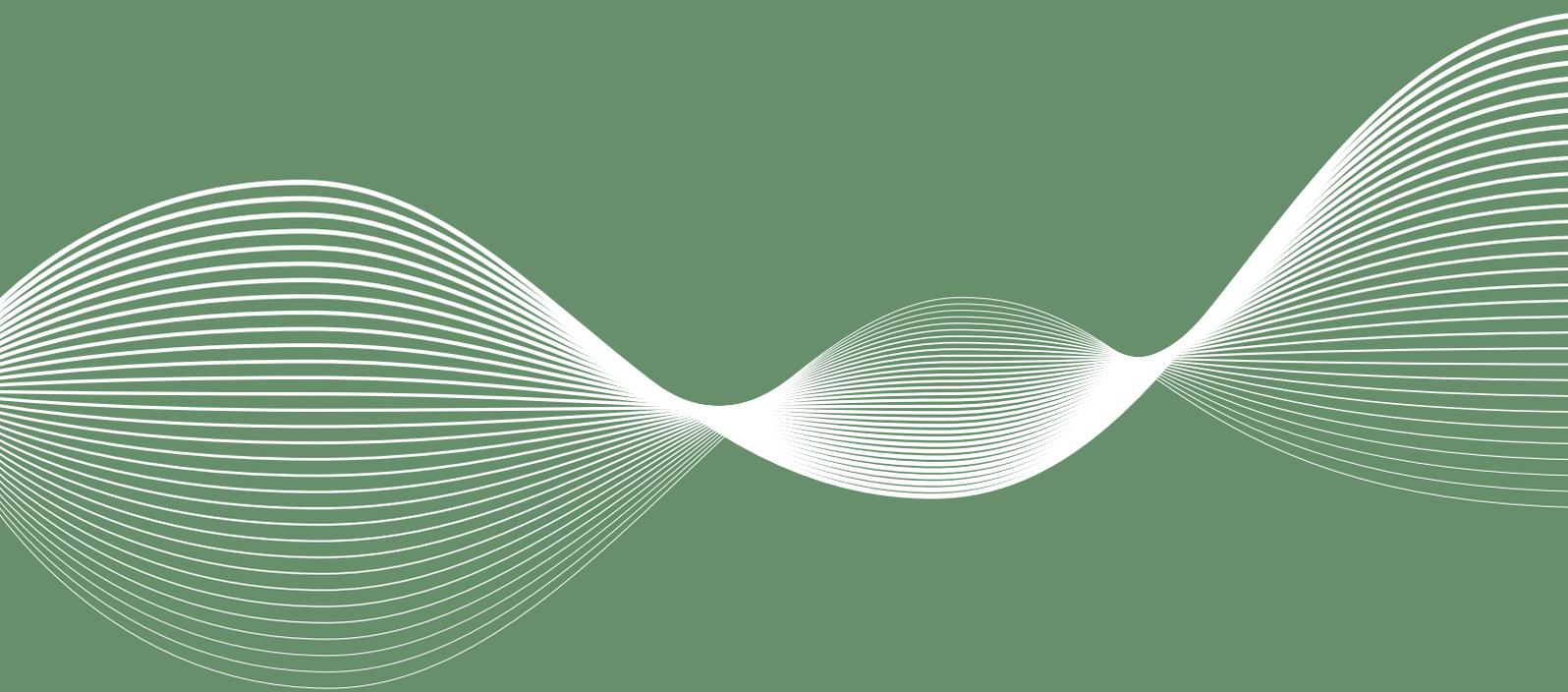


# Observatoire économique et financier

Clôture 2022

**HCCA**  
Haut Conseil de la Coopération Agricole

8ÈME ÉDITION - DÉCEMBRE 2023





## ÉDITORIAL

Avec un chiffre d'affaires de plus de 104 milliards d'€, le modèle coopératif de la coopération agricole représente désormais plus de 40 % du poids de l'agroalimentaire national. Cette évolution continue de la part contributive des coopératives agricoles démontre le dynamisme de ce secteur mais aussi son engagement entrepreneurial.

Ce mouvement de croissance engagé depuis plusieurs décennies démontre aussi la volonté des dirigeants du secteur d'être des acteurs incontournables de la souveraineté alimentaire tout en préservant la notion de territoire et de marques emblématiques du tissu agroalimentaire français.

L'observatoire 2023 du HCCA basé sur les clôtures 2022, sa richesse documentaire, vous donne un panorama post Covid 19 de l'ensemble des coopératives qui ont dû affronter simultanément une inflation galopante, la crise en Ukraine et les évolutions erratiques des prix des intrants mais aussi des cours des différentes matières premières agricoles.

Les résultats économiques et financiers se sont globalement maintenus avec des performances même renforcées en polyculture et grandes cultures, une certaine stabilité pour le lait tandis que les fruits et légumes ont à nouveau souffert des aléas climatiques et de la pression concurrentielle tout comme le secteur viticole.

La hausse des taux d'intérêts pèse désormais de façon substantielle sur l'équilibre des comptes de résultat à un moment où les besoins d'investissements, de modernisation et l'accompagnement des différentes transitions, dont la transition énergétique et la décarbonation des activités de transformation, est crucial.

S'agissant du renforcement des fonds propres des coopératives, plusieurs projets font l'objet de réflexions approfondies et des initiatives commencent à se concrétiser au niveau bancaire. Toutefois, le coût des capitaux longs reste encore un frein à l'accès pour les structures de tailles moyennes ou intermédiaires au regard de la modeste rentabilité dégagée. De nombreuses discussions sont en cours avec les ministères de tutelle pour valoriser l'utilité de telles ressources et en démontrer les besoins cruciaux.

Le modèle coopératif agricole s'adapte, se modernise et résiste aux différents chocs économiques. Cette nouvelle édition de l'observatoire permet aux lecteurs d'affiner chaque année ses connaissances toujours plus exhaustives de la résonance économique du tissu coopératif national, d'en apprécier sa pertinence et sa résilience.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce document précieux et unique qui s'enrichit chaque année.



**François MACÉ,**  
Président de la section  
Économique et Financière du HCCA

## MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

### SOURCE ET COLLECTE DES DONNÉES : DOSSIERS ANNUELS DE CONTRÔLE (DAC)

Selon l'article R525-8 du Code Rural et de la Pêche Maritime, les sociétés coopératives agricoles et les unions de coopératives agricoles doivent, chaque année et dans le délai de trois mois à compter de la date de la réunion de l'assemblée générale qui a approuvé les comptes de l'exercice écoulé, faire parvenir au Haut Conseil de la Coopération Agricole leur dossier annuel de contrôle (DAC).

Pour cette nouvelle version, le HCCA a souhaité produire un dossier aussi complet que celui de l'année passée, qui avait vu pas moins de 300 données être ajoutées à l'observatoire économique et financier. Ces nouvelles données ont permis de calculer les ratios commentés au fil de cette publication.

Cette nouvelle édition est l'occasion de compléter le précédent numéro et de présenter des données sur 5 années consécutives. Après retraitement des coopératives membres d'une structure (ex : union), le HCCA dénombre 1 254 DAC reçus (1 195 coopératives et 155 unions) en 2022 sur un total de 1 850 coopératives et unions (hors SICA et CUMA). Le chiffre d'affaires de ces coopératives représente plus de 99 % du chiffre d'affaires total des coopératives françaises.

Le périmètre d'étude est mouvant en raison des cycles de vie des coopératives : fusions, acquisitions, créations et disparitions sont autant d'évènements qui impliquent un retraitement des données. Dans un souci de comparabilité et de finesse analytique, la règle de traitement des données retenue par la section économique et financière est la suivante : il a été convenu, en l'absence de réception de DAC 2022, d'extraire les données chiffrées 2018 à 2021 de la base. En revanche, dans le cas de fusion sur 2022, les comptes 2018 à 2021 de chaque entité sont conservés. Sur 2022, on retrouve les comptes de la coopérative absorbante. Nous avons donc ainsi un périmètre constant de 1 136 coopératives et unions.

### REMERCIEMENTS

Nos remerciements s'adressent à toutes les coopératives et unions ayant transmis dans les délais leur Dossier Annuel de Contrôle (DAC) complet.

Cela facilite grandement le travail du HCCA qui est ainsi en mesure de produire des synthèses fiables et utiles pour les coopératives elles-mêmes, ainsi que pour la connaissance et la reconnaissance de la coopération agricole au sein de l'économie française et européenne.

### TRAITEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les données « si-conso » de l'observatoire économique sont construites selon un principe simple : pour les groupes qui publient des comptes consolidés, les données consolidées sont utilisées dans les calculs. Si la coopérative ne consolide pas, alors le calcul est exécuté à partir des comptes sociaux.

Les seuils légaux au-delà desquels une coopérative doit consolider ses comptes sont basés sur le dépassement de deux des montants suivants : 24 M€ pour le total du bilan, 48 M€ pour le montant du chiffre d'affaires net, 250 pour le nombre moyen d'employés. Ces informations doivent être calculées pour l'ensemble constitué par les coopératives et les entreprises qu'elles contrôlent (article L.524-6-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

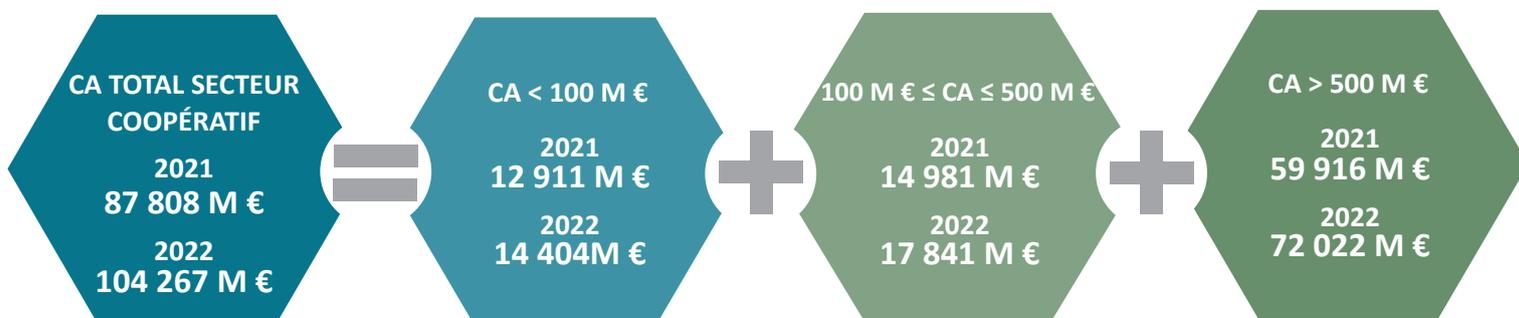
### Données sur les clôtures comptables :

Selon les dates prévues par leurs statuts, les coopératives et groupes coopératifs opèrent leurs clôtures comptables à des périodes différentes. Nous n'avons pas opéré de retraitement en vue de faire nos analyses. Les lecteurs sont donc appelés à la prudence concernant l'interprétation des données au regard des conjonctures 2021 et 2022.

### MÉTHODOLOGIE SUR LA SEGMENTATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La taille des coopératives étant déterminante pour comprendre les mécanismes économiques et financiers à l'œuvre, nous avons choisi de segmenter nos données en trois groupes. Le premier est constitué des coopératives dont le chiffre d'affaires est inférieur à 100 M€, le second est constitué des coopératives dont le chiffre d'affaires se situe entre 100 M€ et 500 M€, le troisième pour celles qui ont un chiffre d'affaires supérieur à 500 M€.

### Ventilation du chiffre d'affaires en fonction de la taille des coopératives

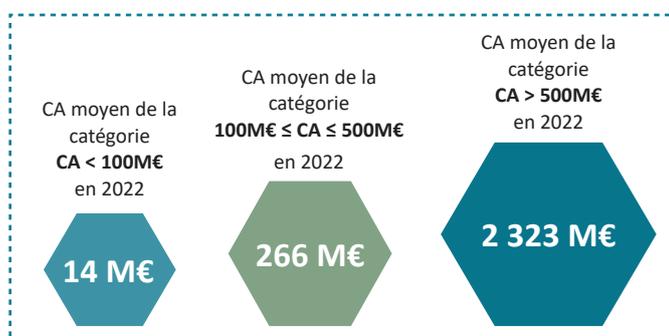


**1 253** coopératives prises en compte dans l'étude en 2021 dont :

- 1 154** avec un CA < 100 M €
- 68** avec un CA compris entre 100 M € et 500 M €
- 31** avec un CA > 500 M €

**1 136** coopératives prises en compte dans l'étude en 2022 dont :

- 1 038** avec un CA < 100 M €
- 67** avec un CA compris entre 100 M € et 500 M €
- 31** avec un CA > 500 M €



## CHIFFRES CLÉS CLASSÉS PAR TRANCHE DE CHIFFRE D'AFFAIRES

L'observatoire économique est fondé sur l'analyse des ratios suivants. Une analyse détaillée pourra être trouvée dans la suite de l'observatoire. Les données 2018, 2019, 2020 et 2021 qui sont présentées ont évolué depuis le précédent observatoire car elles se sont enrichies des DAC reçus au fil du temps.

### INDICATEURS DE PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

#### MARGE D'EBITDA\*

	Total	< 100 M€	100-500 M€	> 500 M€
2018	3,68 %	2,86 %	3,09 %	4,01 %
2019	3,34%	3,26 %	2,83%	3,50 %
2020	4,22 %	3,31 %	3,19 %	4,68 %
2021	4,38 %	4,08 %	3,13 %	4,76 %
2022	4,37 %	3,66 %	3,15 %	4,82 %

#### RÉSULTAT NET / CHIFFRE D'AFFAIRES\*

	Total	< 100 M€	100-500 M€	> 500 M€
2018	0,51 %	0,99 %	1,10 %	0,26 %
2019	0,43 %	0,89 %	1,36 %	0,08 %
2020	0,53 %	0,71 %	1,15 %	0,34 %
2021	0,84 %	1,68 %	1,54 %	0,47 %
2022	1,07 %	1,28 %	1,34 %	0,96 %

#### IMMOBILISATIONS NETTES / TOTAL BILAN\*

	Total	< 100 M€	100-500 M€	> 500 M€
2018	37,40 %	32,58 %	33,96 %	39,53 %
2019	36,66 %	32,66 %	33,60 %	38,52 %
2020	36,98 %	32,07 %	33,27 %	39,23 %
2021	35,97 %	32,48 %	33,22 %	37,60 %
2022	33,77 %	30,80 %	30,28 %	35,25 %

#### PART À L'INTERNATIONAL - EXPORTATEURS DIRECTS\*

	Total	< 100 M€	100-500 M€	> 500 M€
2018	26,15 %	17,29 %	17,08 %	29,90 %
2019	24,93 %	20,72 %	16,72 %	27,47 %
2020	23,98 %	20,34 %	21,76 %	25,16 %
2021	23,73 %	22,19 %	22,68 %	24,14 %
2022	26,29 %	23,64 %	17,09 %	27,80 %

Le calcul de la part à l'international ne prend en compte que les coopératives et groupes communiquant les données relatives à leurs exportations. Précisons que ce chiffre est certainement sous-évalué, puisque de nombreuses coopératives ne commercent pas directement à l'exportation, notamment en vendant leurs produits à des sociétés privées de négoce et de transformation.

### INDICATEURS DE PERFORMANCE FINANCIÈRE

#### CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT\*

	Total	< 100 M€	100-500 M€	> 500 M€
2018	2,23 %	2,45 %	2,78 %	3,03 %
2019	2,88 %	4,16 %	2,94 %	3,56 %
2020	2,52 %	2,67 %	2,68 %	2,92 %
2021	2,01 %	2,02 %	2,77 %	2,94 %
2022	2,23 %	2,45 %	2,78 %	3,03 %

\* L'explication du ratio et le détail des calculs sont disponibles dans le glossaire, à la page 18.

## CHIFFRES CLÉS CLASSÉS PAR TRANCHE DE CHIFFRE D'AFFAIRES

### ROCE\*

	Total	< 100 M€	100-500 M€	> 500 M€
2018	3,02 %	1,20 %	3,20 %	3,54 %
2019	1,98 %	1,54 %	2,60 %	1,97 %
2020	3,26 %	1,40 %	3,43 %	3,84 %
2021	3,24 %	2,67 %	3,07 %	3,47 %
2022	4,38 %	2,27 %	3,49 %	5,25 %

### LEVIER FINANCIER\*

	Total	< 100 M€	100-500 M€	> 500 M€
2018	4,16	3,30	3,00	4,52
2019	4,55	3,35	3,20	5,08
2020	3,57	3,48	2,58	3,76
2021	3,58	2,52	2,46	3,96
2022	3,63	2,82	2,84	3,89

### VIEILLISSEMENT DE L'OUTIL\*

	Total	< 100 M€	100-500 M€	> 500 M€
2018	36,70 %	33,44 %	36,38 %	37,22 %
2019	36,35 %	33,51 %	35,05 %	37,00 %
2020	33,89 %	33,49 %	34,02 %	33,92 %
2021	33,14 %	30,46 %	33,70 %	33,40 %
2022	33,14 %	32,51 %	33,30 %	33,19 %

### FONDS PROPRES / BILAN\*

	Total	< 100 M€	100-500 M€	> 500 M€
2018	37,89 %	46,27 %	43,71 %	34,23 %
2019	37,19 %	45,46 %	44,08 %	33,22 %
2020	37,34 %	44,62 %	44,97 %	33,54 %
2021	36,57 %	46,11 %	45,73 %	31,75 %
2022	34,03 %	45,66 %	42,28 %	29,33 %

### DETTES FINANCIÈRES NETTES / FONDS PROPRES\*

	Total	< 100 M€	100-500 M€	> 500 M€
2018	55,59 %	21,70 %	35,45 %	74,31 %
2019	56,52 %	25,10 %	34,80 %	75,61 %
2020	55,23 %	26,27 %	30,46 %	73,75 %
2021	57,09 %	22,92 %	26,77 %	81,30 %
2022	63,58 %	23,85 %	35,79 %	87,83 %

\* L'explication du ratio et le détail des calculs sont disponibles dans le glossaire, à la page 18.

## CHIFFRES CLÉS CLASSÉS PAR TRANCHE DE CHIFFRE D'AFFAIRES

### EBITDA / FONDS PROPRES\*

	Total	< 100 M€	100-500 M€	> 500 M€
2018	13,36 %	6,57 %	11,80 %	15,33 %
2019	12,43 %	7,50 %	10,88 %	13,45 %
2020	15,46 %	7,54 %	11,82 %	17,33 %
2021	15,97 %	9,08 %	10,89 %	16,57 %
2022	17,50 %	8,47 %	12,61 %	19,27 %

\* L'explication du ratio et le détail des calculs sont disponibles dans le glossaire, à la page 18.



## TOP 100 DES GROUPES COOPÉRATIFS AGRICOLES (BASE CA 2022)

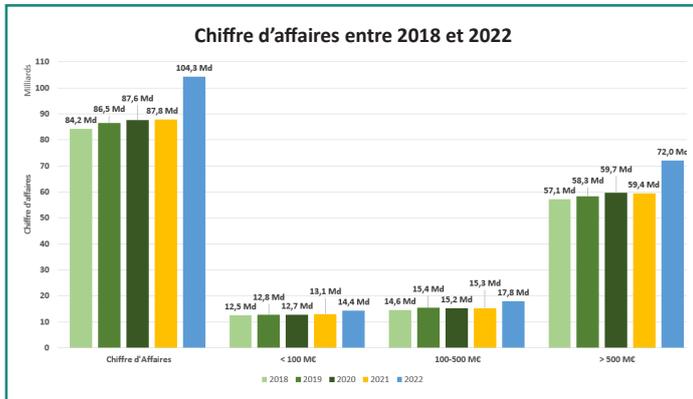
Rang	Nom	Chiffre d'affaires	Rang	Nom	Chiffre d'Affaires
1	UNION INVIVO (SIEGE) *	7 555 800 000	51	VALFRANCE	330 867 989
2	AGRIAL	7 160 507 000	52	CIRHYO	319 022 000
3	SODIAAL UNION	5 527 156 000	53	FEDER ELEVAGE (EX GLOBAL)	311 629 562
4	TERRENA	5 401 657 000	54	TERROIRS ET VIGNERONS DE CHAMP	294 456 471
5	TEREOS SCA	5 086 000 000	55	CAL 54	286 828 000
6	AXEREAL	4 294 989 000	56	ALTITUDE	286 801 000
7	VIVESCIA	3 806 673 000	57	INTERVAL	285 208 286
8	COOPERATIVE EUREDEN	3 362 019 000	58	CAPEL LA QUERCYNOISE	281 582 071
9	COOPERL ARC ATLANTIQUE	2 792 764 714	59	URCOOPA	281 413 886
10	COOPERATIVE EVEN	2 531 084 000	60	VAL DE GASCOGNE	281 310 889
11	CRISTAL UNION	2 288 491 316	61	FRANCE PRUNE	260 015 369
12	LIMAGRAIN	2 106 800 000	62	FIPSO	259 143 000
13	MAITRES LAITIERS DU COTENTIN	1 968 381 000	63	CATELYS	256 148 491
14	UNEAL	1 692 656 000	64	CAPROGA LA MEUNIERE	249 571 432
15	EURALIS COOP	1 641 007 000	65	TERRE COMTOISE	248 960 418
16	SCAEL	1 498 476 920	66	CAPL	246 811 796
17	NATUP	1 464 827 000	67	COOPERATIVE TERRES DE L'OUEST	239 542 830
18	MAISADOUR	1 414 926 536	68	CMO (EX SAVEOL)	234 284 910
19	LUR BERRI	1 360 733 000	69	ALLIANCE FORÊTS BOIS	229 344 426
20	ARTERRIS	1 203 104 000	70	CELIA (EX CEMAC COBEVIAL)	224 578 000
21	CAVAC	1 159 998 000	71	INNOVAL (EX COOP EVOLUTION)	210 327 039
22	SICAREV COOP	1 152 690 000	72	ALSACE LAIT	208 665 841
23	OCEALIA	1 049 581 000	73	ULM	193 841 075
24	NORIAP	1 029 546 023	74	CAC	192 126 360
25	COBEVIAL	940 066 000	75	SEVEPI	189 584 520
26	LE GOUESSANT	770 118 607	76	TERRE DE LIN	187 049 897
27	CÉRÉSIA (EX ACOLYANCE)	752 389 110	77	VALSOLEIL	184 020 764
28	OXYANE	710 507 000	78	CCPA	176 104 886
29	EMC2	685 328 000	79	TERRE ATLANTIQUE	175 946 498
30	EVEL'UP	684 709 981	80	110 BOURGOGNE	175 805 747
31	SICA ST POL DE LEON	663 538 306	81	SCA OCEANE	175 496 804
32	TERRES DU SUD	628 861 476	82	ALLIANCE PORCI D'OC	174 896 000
33	UCL ISIGNY SAINT MERE	613 523 000	83	FRANCHE COMTE ELEVAGE	174 026 969
34	VIVADOUR	571 349 680	84	CAPL	165 929 316
35	DIJON CEREALES	511 894 000	85	COOPERATIVE DE CREULLY	165 728 711
36	TERRA LACTA	500 200 501	86	UCANEL	164 835 476
37	FROMAGERIE DE L'ERMITAGE	471 196 000	87	PORELIA	164 784 608
38	COMPTOIR AGRICOLE	460 185 453	88	COOPERATIVE GARUN - PAYSANNE	163 657 561
39	CENTRE OUEST CEREALES	442 167 788	89	COOP. AGRICOLE DE BONNEVAL	162 790 990
40	LA PROSPERITE FERMIERE	437 373 823	90	PERLE UNION	157 455 726
41	UNICOR	436 389 263	91	ALLIANCE FINE CHAMPAGNE	151 894 657
42	LORCA	409 101 298	92	SCA LES MARAICHERS D'ARMOR	145 248 273
43	CAFEL	401 572 370	93	LA PERIGOURDINE	136 905 465
44	PORC ARMOR EVOLUTION	394 447 414	94	COOPACA	136 082 101
45	AGORA (EX OCEAL)	371 979 876	95	CELMAR	135 555 300
46	FEDER UCA	355 252 456	96	QUALISOL	135 139 738
47	BOURGOGNE DU SUD	353 924 473	97	YNOVAE (EX CAPSERVAL)	130 500 775
48	CIAB	353 057 233	98	COOPERATIVE DROMOISE CEREALES	130 147 096
49	LES VERGERS DE BLUE WHALE	336 161 979	99	UNION CHAMPAGNE	130 096 524
50	LACT'UNION	334 238 752	100	VAL'LIMAGNE.COOP	124 337 758

\* Le chiffre d'affaires d'INVIVO réalisé avec les coopératives adhérentes n'a pas été retraité dans ce top 100 (1,7 milliard €).

### Un top 100 stable et des changements de périmètres qui expliquent les variations les plus importantes.

Par rapport à l'année 2021, le top 100 des groupes coopératifs a fortement évolué en valeur mais très peu en rang dans le classement, ce qui confirme une faible variabilité de ce dernier d'une année sur l'autre. Ces groupes coopératifs représentent à eux seuls 85 % du chiffre d'affaires, et les variations de leurs périmètres (fusions, acquisitions) expliquent une part importante des variations du chiffre d'affaires total.

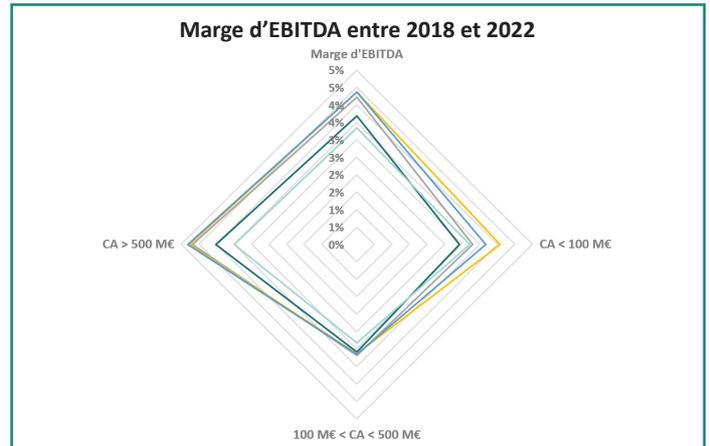
## SYNTHÈSE DES DONNÉES 2022



**Un chiffre d'affaires global en hausse de 15,9 % et notamment chez les grands groupes (CA > 500 M€).**

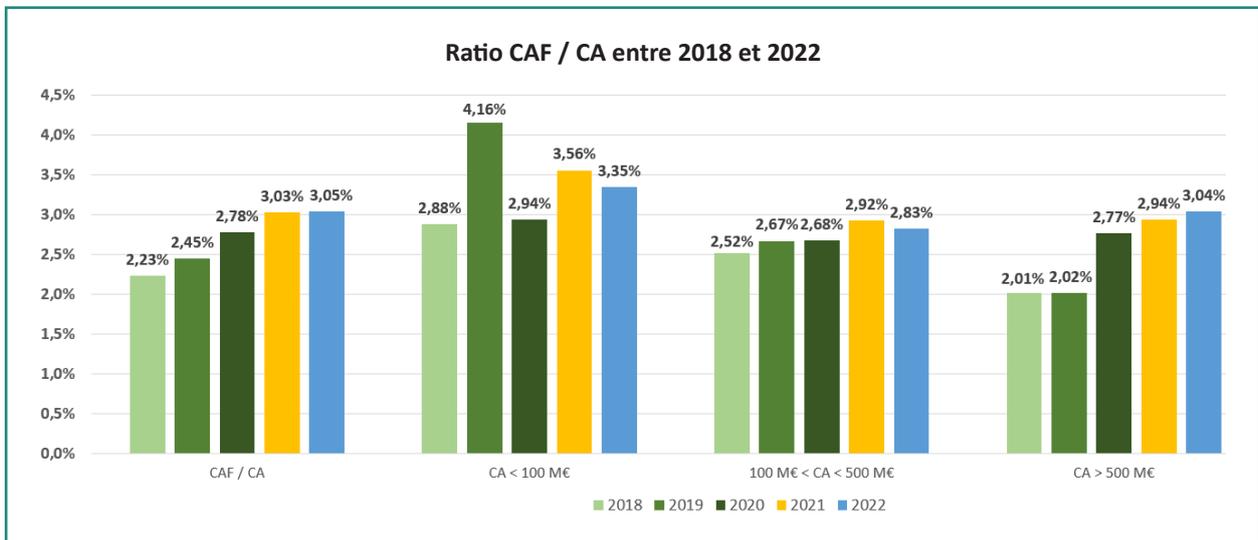
Le chiffre d'affaires de l'ensemble des coopératives agricoles s'établissait à 104,3 milliards d'euros en 2022 contre 87,8 en 2021, cette augmentation concernant l'ensemble du secteur coopératif.

L'augmentation du chiffre d'affaires des structures de taille intermédiaire (100 M€ ≤ CA ≤ 500 M€) de + 14,2 % et des leaders (CA > 500 M€) de + 17,5 % peut s'interpréter comme une conséquence de la sortie de la crise sanitaire et des mécanismes d'inflation.



**Une rentabilité stable sur l'ensemble des structures mais qui diminue chez les plus petites coopératives réalisant moins de 100 M€ de chiffre d'affaires.**

La marge d'EBITDA a très légèrement diminué pour les plus petites structures réalisant moins de 100 M€ de chiffre d'affaires, qui a vu le ratio passer de 4,08 % en 2021 à 3,66 % en 2022. Cette baisse s'explique essentiellement par une augmentation du niveau du chiffre d'affaires au regard de l'EBITDA. Si dans l'ensemble le ratio est stable, les leaders du secteur (CA > 500 M€), ont vu passer le ratio de 4,76 à 4,82 %.



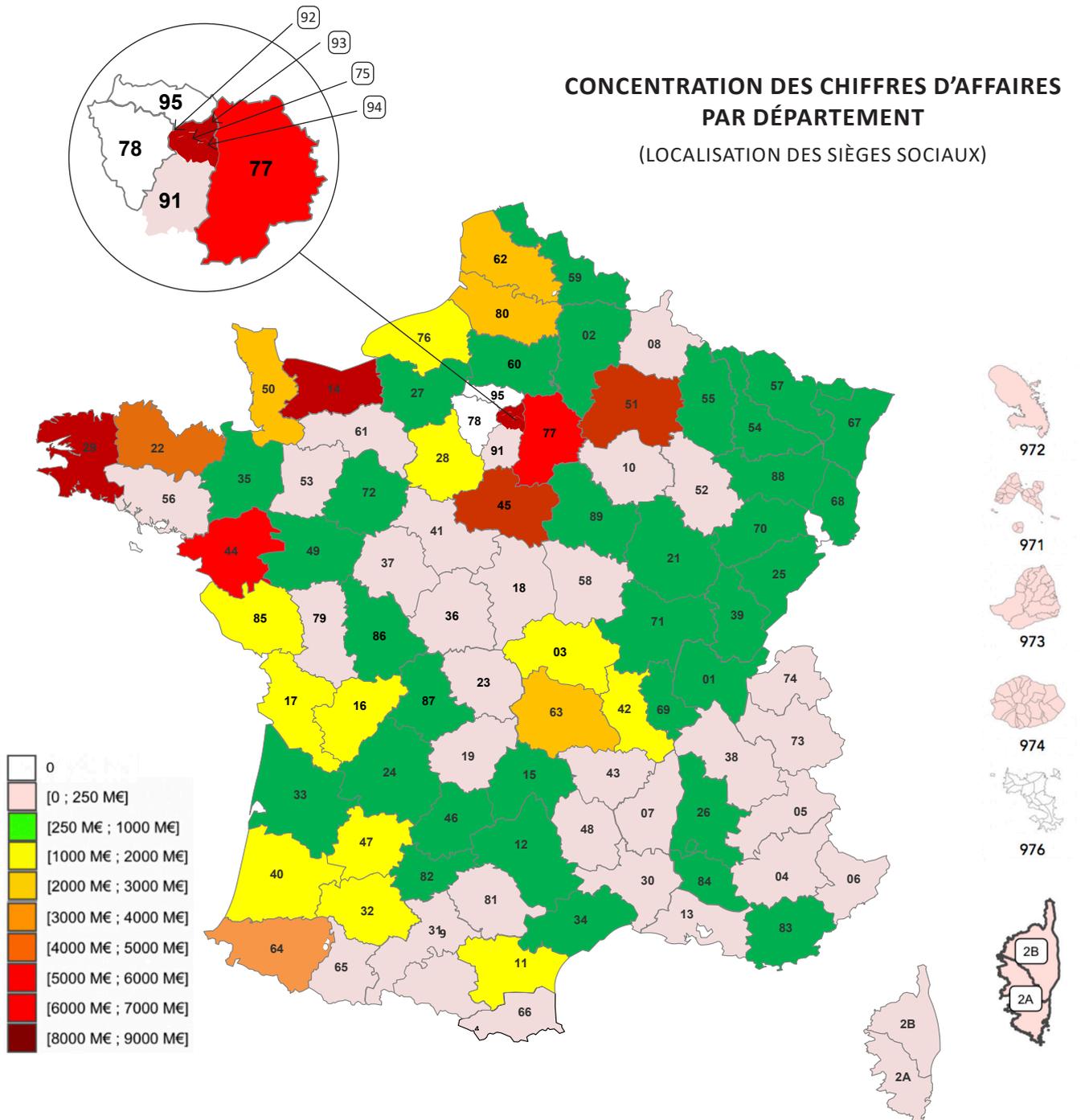
**Une structure financière qui diminue légèrement pour les petites et moyennes structures.**

La capacité d'autofinancement a connu une certaine stabilité sur tous les segments de la coopération agricole. Le levier financier sur tous les segments de la coopération agricole s'est maintenu à son niveau de 2020 mais s'est sensiblement amélioré (- 0,07 point) chez les structures leaders (CA > 500 M€).

**Une très légère diminution des investissements, concentrée sur les grandes structures.**

Le ratio immobilisations nettes/total bilan a diminué de 35,97 % en 2021 à 33,77 % en 2022. Cette variation résulte majoritairement des structures leaders (CA > 500 M€) et des structures de taille intermédiaire (100 M€ ≤ CA ≤ 500 M€), qui ont connu une diminution de respectivement - 2,35 et - 2,93 points entre 2021 et 2022.

## GÉOGRAPHIE DE LA COOPÉRATION AGRICOLE SELON LES SIÈGES SOCIAUX

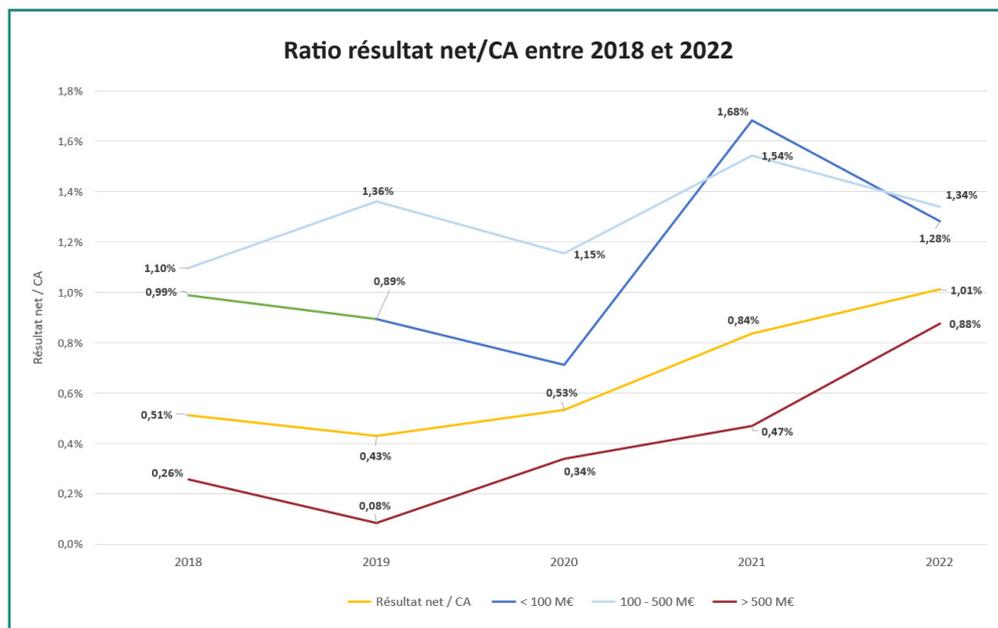


N°	Département	N°	Département	N°	Département	N°	Département	N°	Département
01	Ain	28	Eure-et-Loir	40	Landes	60	Oise	80	Somme
02	Aisne	29	Finistère	41	Loir-et-Cher	61	Orne	81	Tarn
03	Allier	30	Gard	42	Loire	62	Pas-de-Calais	82	Tarn-et-Garonne
04	Alpes-de-Haute-Provence	31	Haute-Garonne	43	Haute-Loire	63	Puy-de-Dôme	83	Var
05	Hautes-Alpes	32	Gers	44	Loire-Atlantique	64	Pyrénées-Atlantiques	84	Vaucluse
06	Alpes-Maritimes	33	Gironde	45	Loiret	65	Hautes-Pyrénées	85	Vendée
07	Ardèche	34	Hérault	46	Lot	66	Pyrénées-Orientales	86	Vienne
08	Ardennes	35	Ille-et-Vilaine	47	Lot-et-Garonne	67	Bas-Rhin	87	Haute-Vienne
09	Ariège	36	Indre	48	Lozère	68	Haut-Rhin	88	Vosges
10	Aube	37	Indre-et-Loire	49	Maine-et-Loire	69	Rhône	89	Yonne
11	Aude	38	Isère	50	Manche	70	Haute-Saône	90	Territoire-de-Belfort
12	Aveyron	39	Jura	51	Marne	71	Saône-et-Loire	91	Essonne
13	Bouches-du-Rhône			52	Haute-Marne	72	Sarthe	92	Hauts-de-Seine
14	Calvados			53	Mayenne	73	Savoie	93	Seine-Saint-Denis
15	Cantal			54	Meurthe-et-Moselle	74	Haute-Savoie	94	Val-de-Marne
16	Charente			55	Meuse	75	Paris	95	Val-D'Oise
17	Charente-Maritime			56	Morbihan	76	Seine-Maritime	971	Guadeloupe
18	Cher			57	Moselle	77	Seine-et-Marne	972	Martinique
19	Corrèze			58	Nièvre	78	Yvelines	973	Guyane
2A	Corse-du-Sud			59	Nord	79	Deux-Sèvres	974	La Réunion
								976	Mayotte

## ANALYSE ÉCONOMIQUE

En 2022, l'économie française a montré une résilience remarquable, marquée par une meilleure croissance du PIB que celle prévue à 2,6 % en moyenne annuelle. Cette croissance a été soutenue par la demande résiliente et le rebond du secteur des services. Toutefois, les difficultés persistantes liées à l'offre, ainsi que l'impact des prix internationaux du gaz et l'arrêt des livraisons de gaz russe vers l'Europe, ont commencé à freiner l'activité économique à partir du dernier trimestre 2022.

Pour 2023, l'économie française fait face à d'importantes incertitudes liées à la guerre en Ukraine, affectant les approvisionnements et les prix du gaz. Les projections pour la variation annuelle du PIB en 2023 varient entre 0,8 % et - 0,5 %, avec des taux d'inflation estimés entre 4,2 % et 6,9 %.

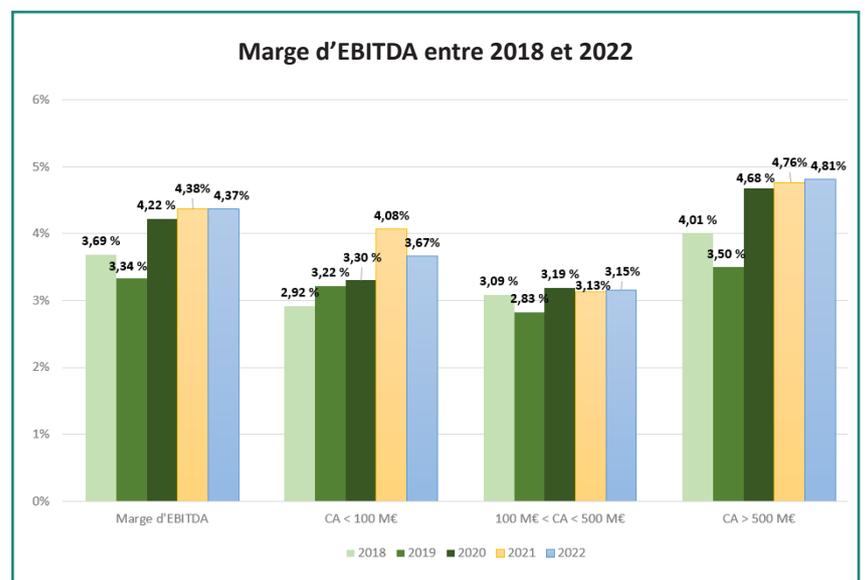


Le ratio résultat net sur chiffre d'affaires est globalement en augmentation et ce grâce à la performance des leaders du secteur coopératif.

Le ratio évolue positivement pour les grandes structures (CA > 500 M€) avec une hausse de + 0,49 point. Au contraire, les structures de taille intermédiaire (100 M€ ≤ CA ≤ 500 M€) et les plus petites structures réalisant moins de 100 M€ de chiffre d'affaires ont vu leur ratio diminué respectivement de - 0,20 et - 0,40 point sur l'exercice.

**Une rentabilité stable sur l'ensemble des structures mais qui diminue chez les plus petites coopératives réalisant moins de 100 M€ de chiffre d'affaires.**

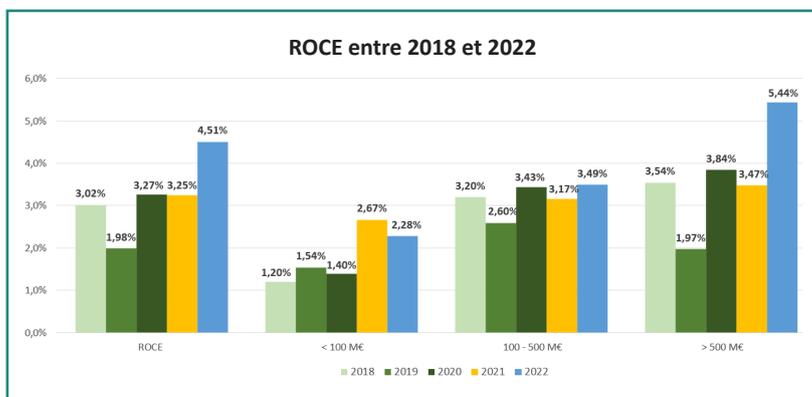
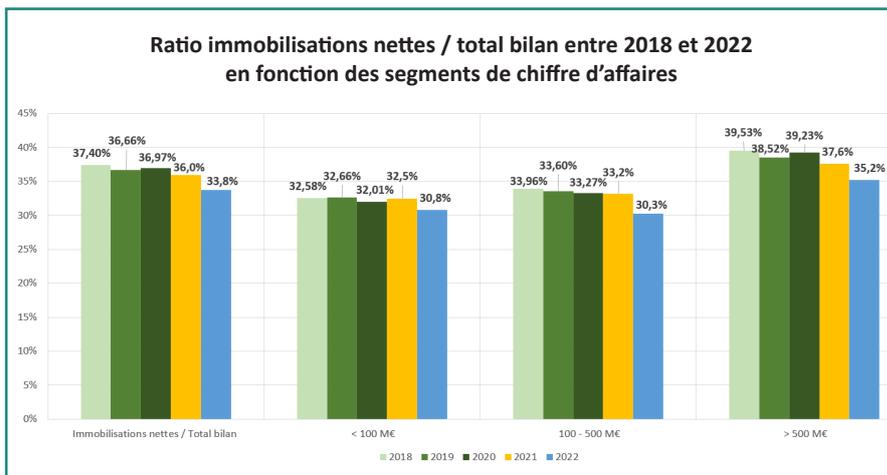
La marge d'EBITDA a légèrement diminué pour les plus petites structures réalisant moins de 100 M€ de chiffre d'affaires, qui ont vu le ratio passer de 4,08 % en 2021 à 3,66 % en 2022. Cette diminution s'explique essentiellement par une diminution du niveau d'EBITDA au regard de l'augmentation du chiffre d'affaires. Si dans l'ensemble, le ratio est stable à 0,01 point, les leaders du secteur (CA > 500 M€) et les structures de taille intermédiaire (100 M€ ≤ CA ≤ 500 M€), ont vu évoluer leurs ratios de + 0,05 point et +0,02 point.



## INVESTISSEMENTS

**Des immobilisations en baisse dans tous les segments.**

Le ratio immobilisations nettes / total bilan a diminué de - 2,20 points entre 2021 et 2022 principalement concentré sur les grands groupes (CA > 500 M€) et les structures de taille intermédiaire (100 M€ ≤ CA ≤ 500 M€) pour qui le ratio est passé respectivement de 37,60 % et 33,22 % en 2021 à 35,25 % et 30,28 % en 2022. Les plus petites structures réalisant moins de 100 M€ de chiffre d'affaires ont vu leur ratio diminué de 1,68 point. On peut y voir une lente mais profonde diminution des investissements sur ces 5 dernières années.

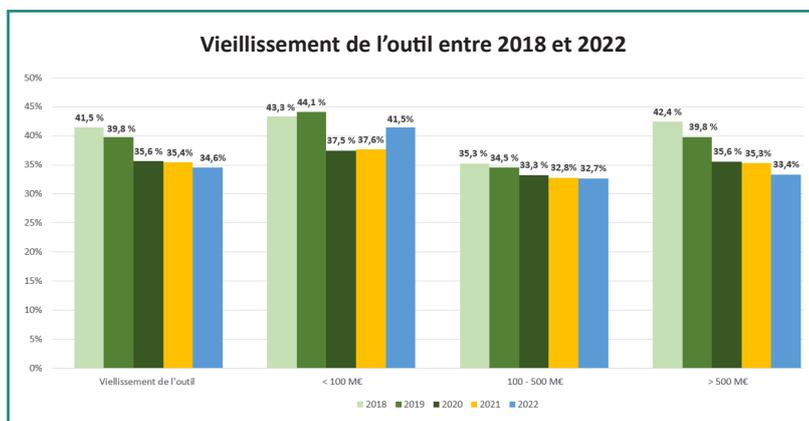


**Une rentabilité des capitaux employés en progression au global, tirée par la performance des leaders du secteur coopératif.**

Le ROCE est en nette augmentation entre 2021 et 2022 de + 1,14 point, principalement concentrée sur les leaders (CA > 500 M€). Ces derniers voient leur ROCE passer de 3,47 % à 5,44 %. Au contraire, les plus petites structures réalisant moins de 100 M€ de chiffre d'affaires ont vu leur ROCE diminuer sur l'exercice de - 0,39 point. Les structures de taille intermédiaire (100 M€ ≤ CA ≤ 500 M€) ont ainsi pu endiguer la tendance baissière observée en 2021.

**Un vieillissement de l'outil élevé, stable mais qui cache des évolutions différentes entre les segments.**

Le vieillissement de l'outil, déjà nettement supérieur pour les coopératives que pour les sociétés de droit commercial, est globalement stable à - 0,01 point. L'année 2022 a permis aux plus petites structures (CA < 100 M€) de renouveler une partie de leur outil, expliquant un vieillissement en baisse de 2,05 points. Dans le même temps, l'outil des structures de taille intermédiaire (100 M€ ≤ CA ≤ 500 M€) est resté relativement stable augmentant un peu plus la vétusté de l'outil. Enfin le ratio des plus grandes coopératives (CA > 500 M€) est en baisse de + 1,90 point.



L'économie agroalimentaire française, après avoir connu une reprise marquée en 2021, se trouve aujourd'hui à un carrefour crucial en 2023. Cette reprise, bien que positive, a introduit une phase d'inflation, exacerbée par la reprise économique mondiale et des tensions persistantes dans les chaînes d'approvisionnement, notamment pour les matières premières industrielles. L'année 2022 a marqué un tournant décisif, principalement en raison du conflit entre l'Ukraine et la Russie, amplifiant une crise énergétique profonde qui a eu des répercussions considérables sur la zone euro, y compris la France.

Les coopératives se sont retrouvées face à une réduction de leurs marges opérationnelles, en raison de l'augmentation significative des coûts énergétiques. Bien que ces hausses aient été partiellement répercutées sur les prix à la consommation, l'impact reste notable. Les filières les plus touchées sont celles les plus énergivores, dépendantes des variations de prix du gaz (telles que le sucre, la transformation des produits amylacés et la poudre de lait) et de l'électricité (notamment les abattoirs). Les secteurs n'ayant pu répercuter ces hausses sur le prix des produits transformés ont connu des difficultés en 2022, qui se sont amplifiées en 2023 avec l'augmentation drastique des prix des contrats énergétiques.

## INVESTISSEMENTS

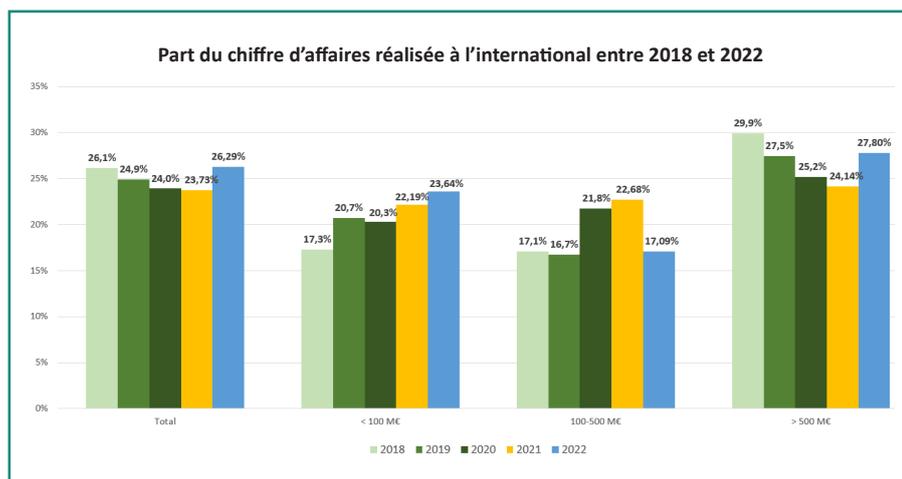
Pour la période 2023/2024, il est attendu que cette situation complexe persiste, mais avec une évolution vers plus de résilience. Les entreprises du secteur devraient continuer à adapter leurs stratégies pour atténuer les impacts des coûts énergétiques élevés, notamment en explorant des sources d'énergie alternatives et en améliorant l'efficacité énergétique. Par ailleurs, une restructuration des chaînes d'approvisionnement pourrait être nécessaire pour réduire la dépendance aux importations, particulièrement celles en provenance de zones géopolitiquement instables.



## INTERNATIONAL (CA HORS FRANCE)

Face à 34 % de part à l'international sur l'ensemble des industries agroalimentaires, le secteur coopératif affiche un taux de chiffre d'affaires à l'export de 26,29 %. L'année 2022 ne déroge donc pas à la règle, les coopératives et groupes coopératifs sont sensiblement plus tournés vers les marchés français et communautaires que les sociétés commerciales.

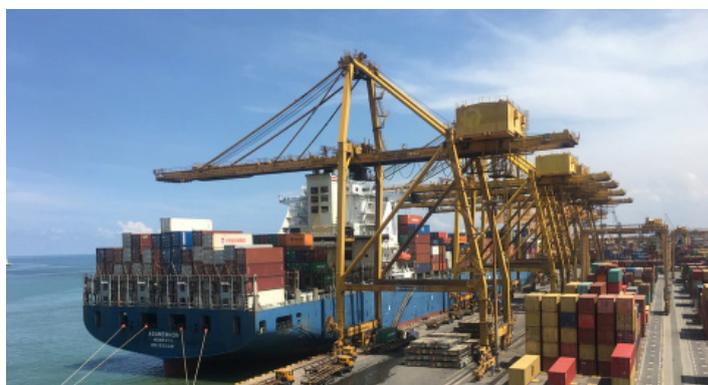
Comme nous l'avons constaté l'an dernier, la part à l'international n'est en outre pas directement corrélée au chiffre d'affaires des coopératives, ce que notent également nos organismes partenaires sur des échantillons plus réduits. Les petites structures (CA < 100 M€) ont une part à l'international plus élevée que les structures moyennes dont le chiffre d'affaires est compris entre 100 M€ et 500 M€ (23,64 % contre 17,09 %). Cela suggère que les plus petites coopératives occupent souvent des marchés de niche fortement internationalisés.



Après une année 2020 morose sur le plan des échanges extérieurs agroalimentaires avec un excédent de seulement 6,2 milliards d'euros, 2021 marque une relance significative avec un excédent de 8,2 milliards d'euros grâce, entre autres, à un dynamisme des secteurs céréaliers et viticoles à l'exportation, le secteur viticole contribuant à relever à lui seul les exportations agroalimentaires françaises de + 2,5 milliards d'euros. 2022 se situe d'ores et déjà sur un sentier de croissance historique de son excédent commercial, à hauteur de 7,7 milliards d'euros sur les 9 premiers mois de l'année contre 5,5 en 2021 à la même période.

Sur le total des coopératives déclarant leur chiffre d'affaires à l'exportation, le chiffre d'affaires export 2022 est en léger recul de -300 millions d'euros par rapport à 2021, probablement du fait de la non prise en compte de l'ensemble de l'activité de l'année 2022 à la clôture des comptes, de la composition de l'échantillon d'entreprises et des contraintes qui ont continué de peser à l'exportation en 2022 pour certaines filières.

Au regard des chiffres du commerce extérieur annoncés pour 2023, il est cependant probable que ce chiffre d'affaires des coopératives à l'international sera révisé à la hausse.



### Les évolutions attendues dans les données 2023/2024 :

Suite au rebond de la demande mondiale en 2021 et à l'année de retournement conjoncturel en 2022, provoquée en grande partie par le conflit entre la Russie et l'Ukraine, les perspectives pour 2023/2024 dans le secteur agroalimentaire mondial s'annoncent mixtes. Les prix agricoles, déstabilisés par le conflit russo-ukrainien en raison de l'importance de ces deux pays dans les exportations mondiales de céréales, continueront probablement d'influencer le marché. Cette situation pourrait, d'une part, favoriser les résultats à l'exportation pour les opérateurs céréaliers, mais, d'autre part, maintenir un effet de ciseau sur les filières animales, avec un coût de l'alimentation toujours élevé.

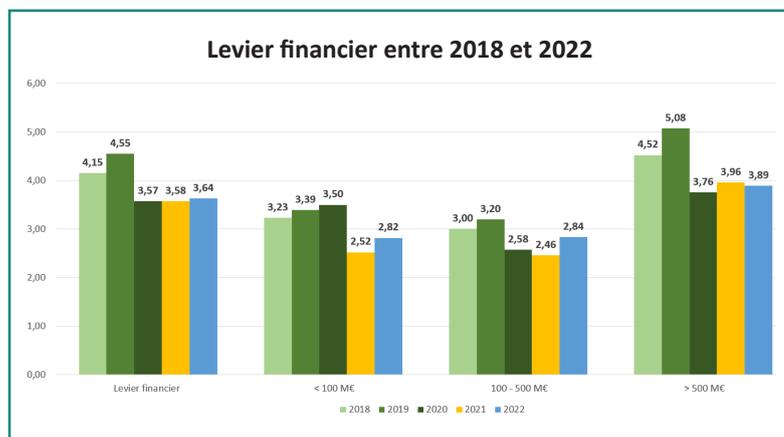
Les exportations agroalimentaires françaises, après avoir atteint un record historique en valeur en 2022 malgré des volumes de production stagnants ou déclinants, pourraient connaître des défis en termes de croissance en volume en 2023/2024. La contraction de l'activité économique et de la consommation, exacerbée par les difficultés de production liées aux ruptures dans les chaînes d'approvisionnement (tensions et hausse des prix des intrants, pénurie de main-d'œuvre, diminution des récoltes et décapitalisation des cheptels), risque de peser sur les résultats à venir.

En outre, l'évolution du marché mondial en 2023/2024 sera probablement influencée par la réponse des marchés aux incertitudes géopolitiques et économiques actuelles. Des facteurs tels que les politiques protectionnistes, les changements climatiques et l'évolution des habitudes de consommation vers des produits plus durables pourraient redéfinir les dynamiques du commerce agroalimentaire. Les exportateurs qui s'adaptent efficacement à ces nouvelles réalités, en particulier en diversifiant leurs marchés et en investissant dans des pratiques agricoles durables, pourraient mieux tirer leur épingle du jeu dans ce paysage complexe et incertain.

## STRUCTURE FINANCIÈRE

L'évolution de la structure financière des coopératives et groupes coopératifs entre 2021 et 2022 est marquée par une nette augmentation de la dette financière sur l'ensemble du secteur coopératif agricole, excepté pour les plus petites structures réalisant moins de 100 M€ de chiffre d'affaires. Le ratio d'autonomie financière a quant à lui diminué sur tous les segments.

Le ratio EBITDA / fonds propres est globalement en augmentation, malgré une diminution remarquable du ratio pour les plus petites structures réalisant moins de 100 M€ de chiffre d'affaires.

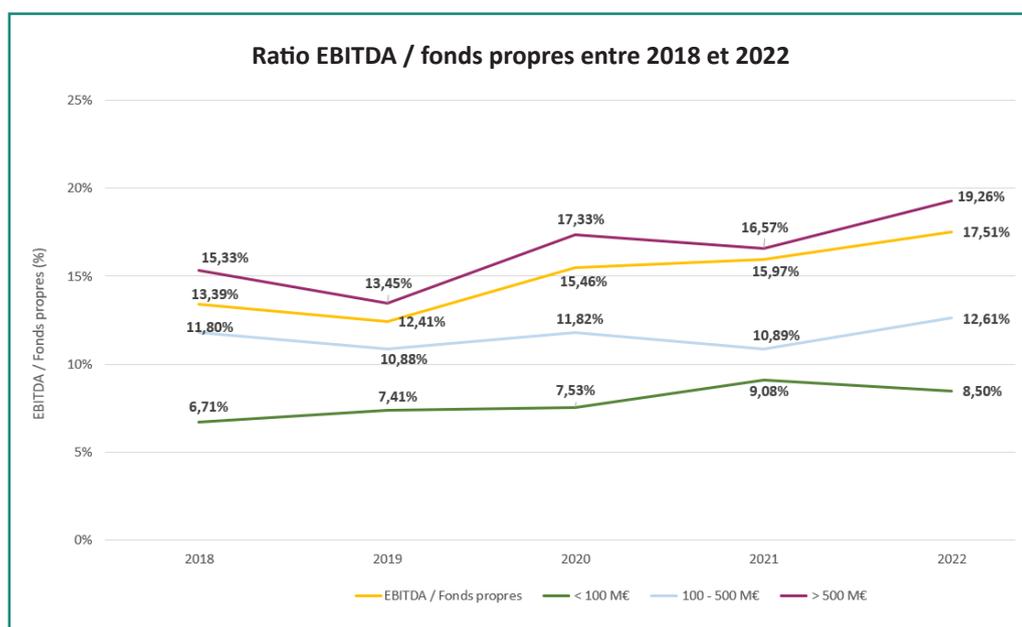
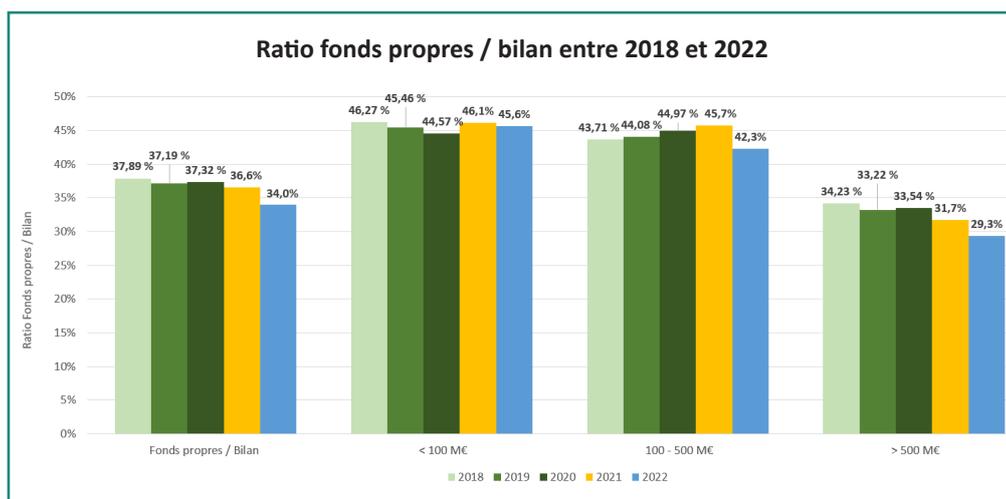


### Un levier financier relativement stable au global.

Entre 2021 et 2022, le levier financier des structures moyennes (100 M€ ≤ CA ≤ 500 M€) a atteint 2,84 contre 2,46 l'année précédente, et celui des plus petites structures réalisant moins de 100 M€ de chiffre d'affaires a atteint 2,82 contre 2,52 l'année précédente. Ces dernières ont donc accru leur endettement, à des niveaux restant toutefois soutenables. Au contraire, le levier financier des leaders (CA > 500 M€) a légèrement diminué passant ainsi de 3,96 à 3,89 ans, ce qui suggère que la santé financière des leaders s'est améliorée en 2022.

### Un ratio d'autonomie financière en baisse sur tous les segments.

Le ratio d'autonomie financière globale est en baisse pour l'ensemble du secteur coopératif (- 2,54 points). Cette diminution se retrouve sur l'ensemble des segments. En effet, les petites, moyennes et grandes structures ont respectivement vu leur autonomie financière globale décroître de - 0,46 point, de - 3,45 points et de - 2,42 points entre 2021 et 2022.

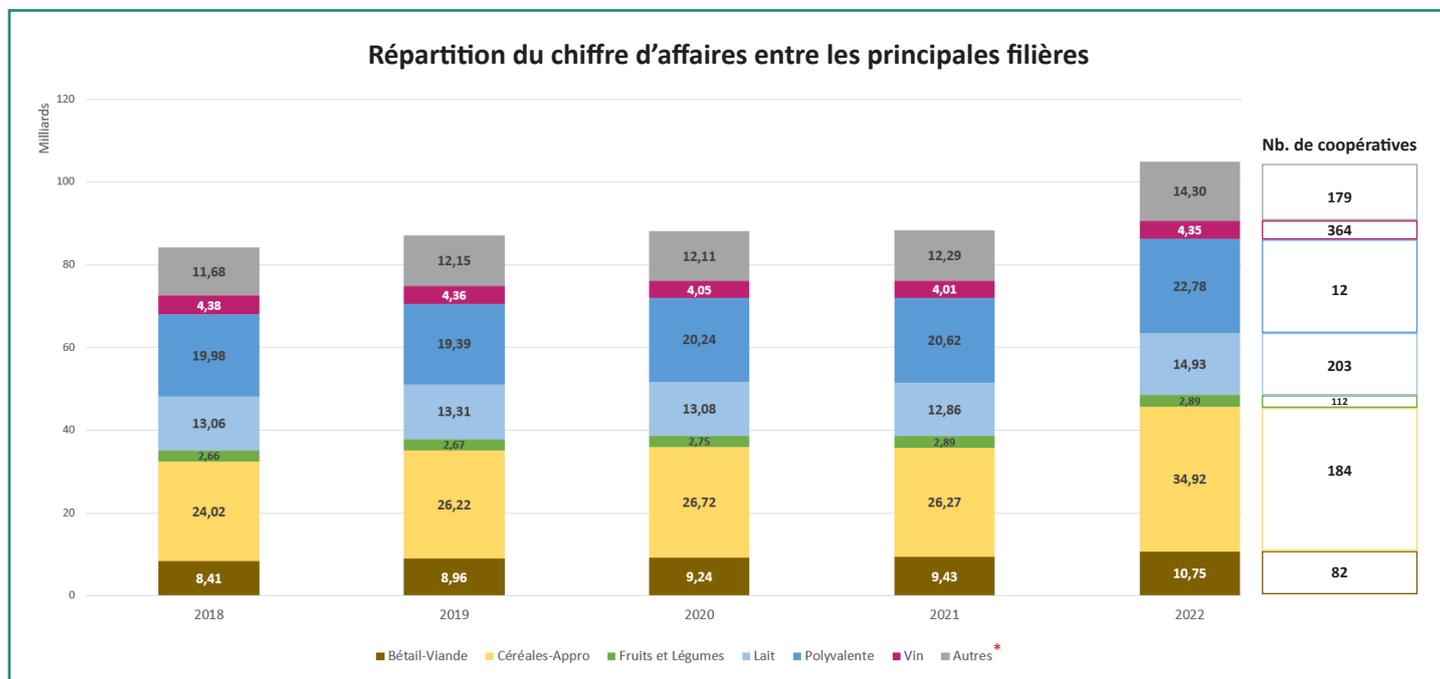


### Un ratio EBITDA / fonds propres en net augmentation grâce aux plus grandes coopératives (CA > 500 M€).

Le ratio EBITDA/fonds propres a fortement augmenté au global en 2022 de + 1,53 point grâce aux grandes coopératives (CA > 500 M€) par + 2,69 points et aux structures moyennes (100 M€ ≤ CA ≤ 500 M€) + 1,72 point. Les petites coopératives (CA < 100 M€) ont quant à elles perdu 0,61 point. Étant donné la stabilité constatée du niveau de capitaux propres, ces évolutions sont principalement expliquées par la variation de l'EBITDA.

## ANALYSES SECTORIELLES

**Définition des métiers** : une activité est dite « principale » pour la coopérative lorsque son chiffre d'affaires représente plus de 66 % du chiffre d'affaires total de la coopérative. Une activité est dite « dominante » lorsque son chiffre d'affaires représente entre 50 % et 66 % du chiffre d'affaires total de la coopérative. La coopérative est identifiée comme « polyvalente » lorsqu'aucune de ses activités ne représente plus de 50 % de son chiffre d'affaires total.



\* Autres filières importantes (en chiffre d'affaires) : distillerie, équipement, fleurs, forêt, huile, insémination animale, lin/chanvre, miel, semences, sucre, tabac, volailles.



### Un bilan céréalier exceptionnellement contrasté

Le secteur céréalier français est actuellement à un tournant décisif, confronté à des défis et des opportunités sans précédent. Alors que la campagne 2021/2022 a été marquée par une sécheresse historique, impactant notamment le rendement et la qualité de certaines céréales, la période 2022/2023 se présente sous des auspices tout aussi complexes. La sécheresse persistante continue d'affecter la production, avec des répercussions significatives sur le rendement et la qualité des céréales. La participation des marchés, exacerbée par le conflit entre l'Ukraine et la Russie, reste une réalité indéniable. Ce conflit a non seulement perturbé l'équilibre du marché mondial des céréales mais a également entraîné une hausse considérable des prix, avec des céréales atteignant des sommets historiques en termes de coût.

Cependant, malgré ces défis, la France a réussi à maintenir une production relativement stable. La récolte de blé tendre, bien que décevante en qualité, reste correcte en quantité, et la récolte de maïs, bien que fortement impactée par la sécheresse, témoigne de la résilience du secteur. La capacité de la France à s'adapter aux changements de conditions climatiques témoigne de l'innovation et de la détermination des agriculteurs et des acteurs du secteur.

Pour la campagne 2022/2023, la principale préoccupation est la pénurie et le coût élevé des engrais, conséquence de l'augmentation du prix du gaz et des sanctions contre la Russie, un fournisseur majeur d'engrais. Cette situation influence fortement les stratégies de fertilisation et d'association, posant de nouveaux défis pour les agriculteurs français. Sur le front de l'exportation, la France a franchi des étapes remarquables, dépassant les records historiques avec des exportations de céréales atteignant plus de 8,4 milliards d'euros sur les 9 premiers mois de 2022. Ce succès s'explique en partie par la demande soutenue des pays du bassin méditerranéen et de la Chine, ainsi que par le retrait de l'offre ukrainienne du marché.

En conclusion, malgré un contexte mondial incertain et des défis internes considérables, le secteur céréalier français continue de démontrer sa résilience et sa capacité d'adaptation. Avec des prévisions de récoltes mondiales élevées pour la campagne 2022/2023, la France se positionne comme un acteur clé dans le paysage agricole mondial, capable d'évoluer dans un environnement en constante évolution.

## ANALYSES SECTORIELLES

### L'industrie laitière face à des tensions accentuées sur l'offre et l'énergie

L'industrie laitière française, en 2023, continue d'évoluer dans un environnement complexe marqué par des défis persistants et des opportunités émergentes. Après une année 2022 particulièrement éprouvante, caractérisée par l'envolée des coûts énergétiques et une sécheresse impactant directement la production, le secteur fait preuve de résilience et d'adaptation. La normalisation progressive des activités suite à la crise sanitaire a permis une reprise notable dans la Restauration Hors-Foyer (RHF), boostant ainsi la demande. Cependant, la réduction des volumes collectés et transformés pendant la crise continue d'impacter la disponibilité des produits laitiers. L'exportation, en particulier des matières grasses, reste un vecteur de croissance clé, malgré une forte tension sur les disponibilités industrielles.

Le premier semestre 2022 a vu une baisse significative du cheptel laitier (- 1,8 %), reflétant les difficultés de l'amont agricole, accentuées par l'augmentation des coûts de production, notamment en énergie. En 2023, cette tendance se stabilise légèrement, grâce à une meilleure gestion des ressources et à l'adoption de pratiques plus durables et économiquement viables.

Les prix du lait, bien que toujours élevés, commencent à se stabiliser, offrant un léger répit aux industriels. Cependant, le secteur reste vulnérable aux fluctuations des prix de l'énergie, notamment du gaz, et aux coûts élevés des emballages, étroitement liés aux prix des hydrocarbures. En termes de marché, les produits laitiers bio, après une période de décroissance, commencent à retrouver leur dynamisme, portés par une demande croissante pour des produits respectueux de l'environnement et de la santé. L'exportation de lait bio déclassé vers les commodités industrielles demeure une stratégie pertinente, ouvrant des perspectives sur des marchés internationaux porteurs.

En somme, l'année 2023 se présente comme une période de transition et de consolidation pour l'industrie laitière française. Les coopératives laitières, tout en faisant face à des défis économiques majeurs, explorent activement des solutions innovantes et durables pour assurer leur pérennité dans un marché en constante évolution.

### Les filières viandes à la croisée des chemins

Le secteur agroalimentaire français, notamment les filières de la viande, a traversé une période particulièrement complexe durant les années 2022 et 2023. Cette période a été marquée par une accélération des tendances déjà préoccupantes de décapitalisation des cheptels, une problématique exacerbée par un ciseau de prix dont l'ampleur, amplifiée par l'augmentation simultanée du coût des aliments pour animaux et de l'énergie, a eu des répercussions significatives sur l'équilibre économique des éleveurs et des industries de transformation.

En 2022, nous avons observé une diminution notable des effectifs bovins et porcins, avec des baisses respectives de 3,1 % et 2,5 %, principalement en raison de contraintes économiques. Cette tendance s'est poursuivie en 2023, exacerbée par des défis supplémentaires, notamment en matière de coûts opérationnels et de pressions du marché. Parallèlement, la filière volaille a été profondément affectée par une crise majeure liée à l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), qui a entraîné l'abattage de millions de volailles. Cette crise sanitaire a continué de peser lourdement sur la filière en 2023, avec des répercussions économiques et opérationnelles considérables.

Le mouvement inflationniste qui a caractérisé l'année 2022 s'est maintenu en 2023. La hausse des prix à la consommation des produits carnés a partiellement compensé les augmentations de coûts soutenues par l'amont agricole, mais cela s'est avéré insuffisant pour couvrir entièrement ces hausses. Les coopératives, en particulier celles impliquées dans la transformation et l'abattage, se sont retrouvées dans une situation précaire, confrontées à la raréfaction des animaux et à des difficultés accumulées dans les négociations tarifaires avec la grande distribution, notamment en raison de la non-prise en compte de la hausse du coût de l'électricité. De même, les fabricants d'aliments du bétail (FAB) ont été durement touchés. La baisse des commandes due à la décapitalisation du cheptel et l'augmentation des coûts des intrants (céréales et énergie) ont fortement impacté leurs coûts de production.

En conclusion, les filières viandes ont fait face à des défis majeurs et complexes au cours de cette période. L'adaptation et l'innovation continueront d'être essentielles pour surmonter ces défis et assurer la viabilité à long terme de ce secteur crucial de l'économie française.

### La filière vin profite d'un dynamisme historique à l'exportation, malgré des inquiétudes sur le marché national

La filière viticole continue d'évoluer dans un contexte économique fluctuant en 2022/2023. Après avoir surmonté les défis de 2020, marqués par un des nombreux débouchés lucratifs fermés et une activité commerciale internationale réduite en raison de la crise sanitaire, 2021 a vu un rebond significatif, notamment dans le domaine de l'exportation. Les exportations de vins ont atteint un niveau record de 11 milliards d'euros en 2021, et le premier semestre 2022 a continué sur cette lancée avec des exportations s'élevant à près de 5,9 milliards d'euros, surpassant le chiffre de 5,2 milliards de la période correspondante en 2021.

Ce succès à l'exportation s'explique en partie par la levée des sanctions tarifaires américaines et la croissance économique des États-Unis, un marché clé pour la filière. Par ailleurs, la dépréciation de l'euro face au dollar durant le premier semestre 2022 a rendu les vins français plus compétitifs sur les marchés internationaux. Toutefois, la filière viticole française fait face à des défis persistants. Les vendanges de 2021, parmi les plus faibles historiquement avec 37,8 millions d'hectolitres, et celles de 2022 avec 45,3 millions d'hectolitres, révèlent l'impact des changements climatiques. Les conditions météorologiques extrêmes, telles que grêles et sécheresses, ont engendré des pertes considérables et provoqué des vendanges précoces, perturbant les cycles de production traditionnels.

## ANALYSES SECTORIELLES

---

Sur le marché national, la situation reste préoccupante. La perspective d'une récession en France et en Europe menace particulièrement les coopératives axées sur la grande distribution, où les produits alcoolisés sont souvent les premiers touchés par les restrictions budgétaires des consommateurs en période de crise. De plus, le recul des relations commerciales avec des marchés historiques comme le Royaume-Uni, représente une source d'incertitude supplémentaire.

Dans ce contexte, la résilience et l'adaptabilité de la filière viticole française demeurent essentielles. La capacité à évoluer entre les opportunités d'exportation et les défis du marché domestique, tout en s'adaptant aux contraintes environnementales, déterminera sa trajectoire économique pour l'année 2023.

### **Les polyvalentes entre relance et décisions stratégiques à risque**

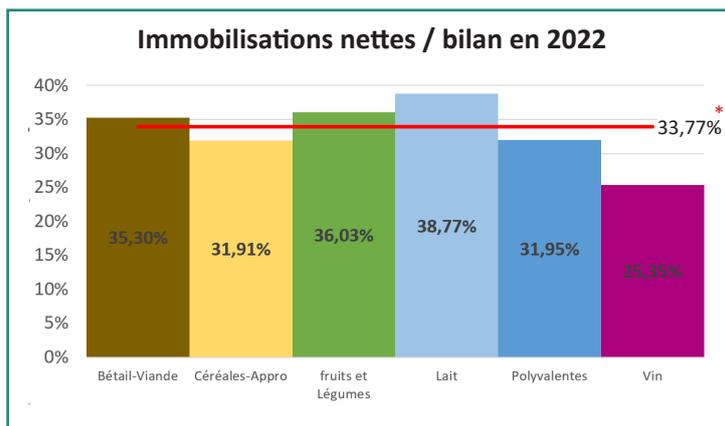
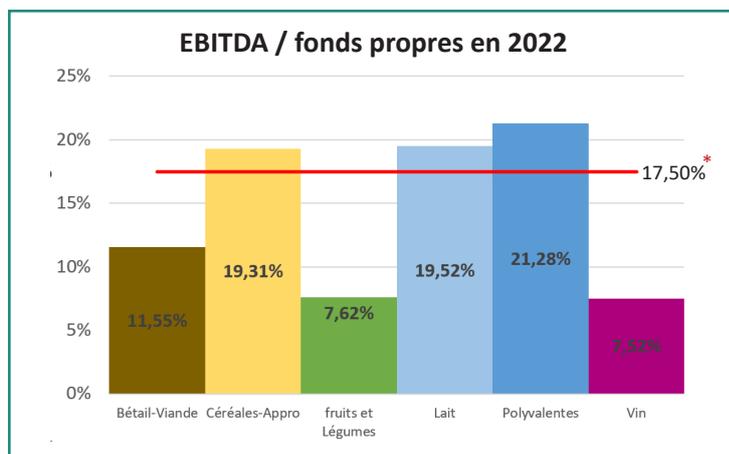
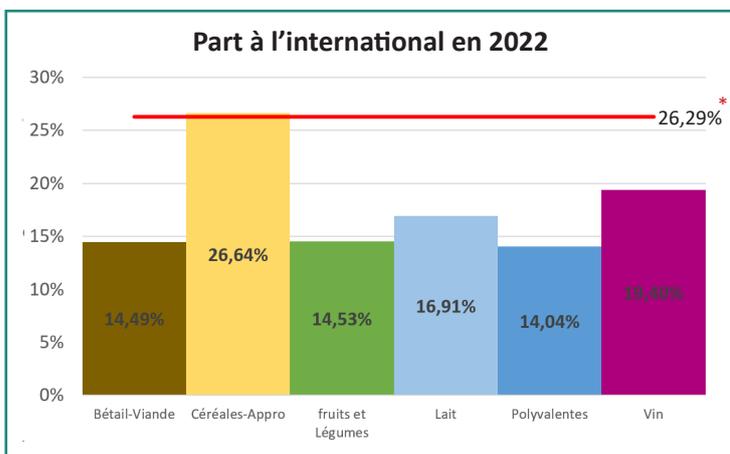
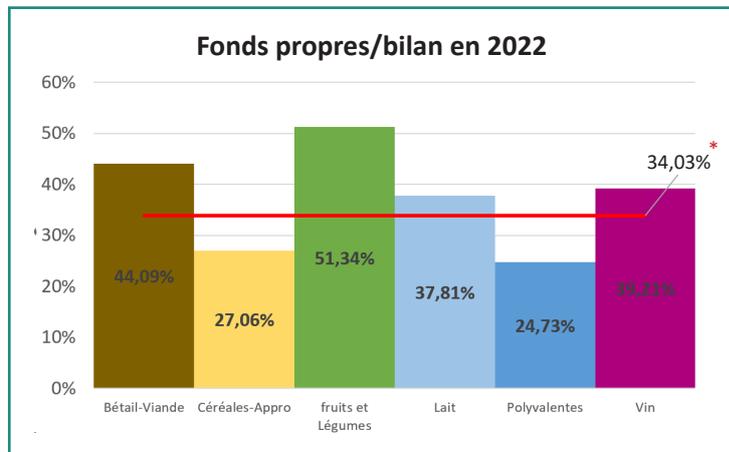
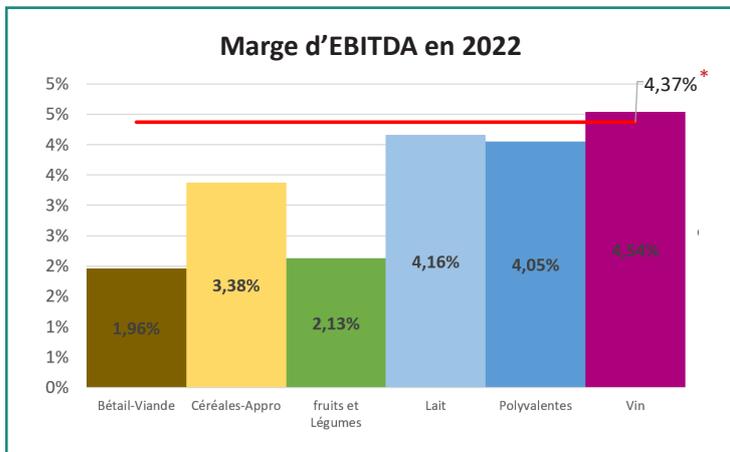
Les coopératives polyvalentes françaises, après avoir traversé une période de relance post-crise sanitaire bénéfique en 2021, font face à des défis croissants en 2022 et 2023. Cette actualisation met en lumière l'évolution récente et les perspectives de ces entités clés de l'économie française.

Les coopératives sont désormais confrontées à une inflation généralisée affectant tous les coûts de production. Cette situation est exacerbée par des difficultés spécifiques dans certaines filières, telles que l'impact de la grippe aviaire sur les palmipèdes gras et la décapitalisation des cheptels affectant la disponibilité des viandes.

Dans ce contexte, il est prévu que ces coopératives continuent à évoluer dans un environnement économique hétérogène. L'inflation persistante et les défis sectoriels pourraient amener certaines entreprises à revoir, voire réduire, leurs investissements dans les activités les plus vulnérables. En outre, une adaptation sera cruciale pour maintenir la rentabilité tout en gérant les risques associés aux fluctuations du marché et aux incertitudes géopolitiques mondiales.

En conclusion, si 2021 a été une année de reprise et de stabilisation, 2022 et 2023 restent des périodes de prudence stratégiques pour les coopératives polyvalentes. Leur capacité à s'adapter aux nouveaux défis déterminera en grande partie leur succès futur dans un marché en constante évolution.

## ANALYSES SECTORIELLES



\* Correspond à la moyenne.

En conclusion, l'observatoire économique et financier du HCCA dans sa nouvelle édition met en lumière les avancées et les défis du secteur. Les données collectées et les tendances observées offrent une perspective précieuse sur la performance économique et la durabilité des coopératives agricoles en France. Les résultats soulignent l'importance de l'innovation, de la collaboration et de l'adaptation aux changements du marché pour assurer la croissance continue et la compétitivité du secteur.

Cette étude est un outil essentiel pour guider les décisions stratégiques des acteurs du secteur et pour promouvoir le modèle coopératif dans le contexte agricole français. Cet observatoire incite également à une réflexion sur l'avenir et sur les moyens d'optimiser les contributions des coopératives au développement durable de l'agriculture en France.

## GLOSSAIRE

### PART À L'INTERNATIONAL :

*Calcul : Chiffre d'affaires réalisé hors de France/chiffre d'affaires.* Inclut les exportations depuis la France ainsi que les ventes réalisées par les filiales du groupe établies hors de France.

### MARGE BRUTE :

*Calcul : Chiffre d'affaires hors taxes – achats de marchandises et matières premières – variation des stocks.*

### MARGE INDUSTRIELLE :

*Calcul : Rentabilité d'exploitation (EBITDA)/valeur ajoutée (VA).* Le taux de marge industrielle permet de mesurer la part de la valeur ajoutée après paiement des charges de personnel et avant impôt. Elle traduit la part qui reste acquise à l'entreprise. Ce ratio permet d'évaluer la rentabilité d'exploitation d'une entreprise indépendamment des fluctuations du chiffre d'affaires liées à la volatilité des intrants.

### VALEUR AJOUTÉE :

*Calcul : Marge brute – charges externes.* La valeur ajoutée traduit le supplément de valeur donné par l'entreprise, dans son activité, aux biens et aux services en provenance des tiers.

### MARGE D'EBITDA :

*Calcul : EBITDA/chiffre d'affaires.* Il s'agit de la rentabilité financière du cycle d'exploitation, indépendamment de sa politique de financement et d'investissement.

### BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) :

*Calcul : Stocks + clients + autres créances exploitation et hors exploitation – fournisseurs - autres dettes d'exploitation et hors exploitation.* Le BFR d'une entreprise est la somme de son BFR d'exploitation et de son BFR hors exploitation. Le BFR d'exploitation représente le solde des emplois et des ressources d'exploitation (soit en simplifiant : stocks + clients - fournisseurs). Il correspond aux ressources mobilisées par l'entreprise pour financer son cycle d'exploitation (ou généré par celui-ci lorsque ce BFR est négatif).

### RENTABILITÉ DES CAPITAUX EMPLOYÉS (ROCE) :

*Calcul : Résultat opérationnel courant – impôt sur les sociétés/actif immobilisé net + besoin en fonds de roulement.* C'est le rapport entre l'accroissement de richesse et les capitaux investis, qui évalue si l'entreprise est en mesure de créer de la valeur. Il indique la rentabilité comptable des actifs mobilisés.

### CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT :

*Calcul : Résultat net +/- dotations récurrentes nettes aux amortissements et provisions immos +/- gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur +/- autres produits/charges nets calculés (plus-values, quote-part...).* La capacité d'autofinancement après frais financiers et impôts mesure l'ensemble des ressources internes générées par l'entreprise.

### FLUX D'INVESTISSEMENT :

*Calcul : Acquisitions nettes d'immobilisations (y compris cessions et dotations aux amortissements) – subventions d'investissement reçues – dividendes reçus – autres flux d'investissement.* C'est la part de la richesse produite (valeur ajoutée) consacrée à l'investissement chaque année. Le flux d'investissement doit également être apprécié sur plusieurs années.

### DISPONIBLE/PASSIF COURANT (LIQUIDITÉ IMMÉDIATE) :

*Calcul : Valeurs mobilières de placement + disponibilités/passif courant.* C'est la capacité à faire face au passif exigible à court terme, avec une trésorerie immédiatement mobilisable. C'est un indicateur de solvabilité à court terme.

### LEVIER FINANCIER (LEVERAGE) :

*Calcul : (Total dettes bancaires et financières – disponibilités)/EBITDA.* Durée théorique de remboursement de la dette financière nette, quelle qu'en soit l'échéance : elle indique la capacité de remboursement des dettes contractées.

### DETTE FINANCIÈRE NETTE :

*Calcul : Total dettes bancaires et financières – disponibilités.* Il s'agit de la dette financière de l'entreprise retraitée de ses liquidités.

### ENDETTEMENT (GEARING) :

*Calcul : (Total dettes bancaires et financières – disponibilités)/fonds Propres.* Il met en évidence la solidité de la structure financière du groupe, au niveau de son bilan.

### RENTABILITÉ FINANCIÈRE BRUTE :

*Calcul : Rentabilité d'exploitation (EBITDA)/fonds propres.* Il met en évidence la création de valeurs en fonction des fonds propres mobilisés.

### RATIO DE VIEILLISSEMENT DE L'OUTIL :

*Calcul : Immobilisations corporelles nettes/Immobilisations corporelles brutes.* Il met en évidence le degré d'usure de l'appareil productif d'une entreprise.







**HCCA**  
Haut Conseil de la Coopération Agricole

Nos publications sont également disponibles en ligne :  
**[www.hcca.coop](http://www.hcca.coop)**

8ÈME ÉDITION - DÉCEMBRE 2023

